

De l'excès d'habileté au retournement de veste

PETER BODENMANN ET Franz Steiner ont beau présider les deux partis qui ont rassemblé le plus de suffrages lors des dernières élections au Conseil national, soit 21,8% (+3,3 points par rapport à 1991) pour les socialistes et 20,2% (-0,8 points) pour les radicaux. Ces deux messieurs, descendus à Berne depuis les hauteurs du réduit alpin, viennent de céder devant le Zurichois Blocher, véritable patron de la plus petite formation gouvernementale, l'UDC, dont le poids au plan national a passé l'an dernier de 11,9% à 14,9%.

Au point que, sur l'Europe, le parti démocrate-chrétien, pourtant faiblement présidé et virtuose du double langage, apparaît comme le seul parti représenté au Conseil fédéral à soutenir la position gouvernementale vis-à-vis de Bruxelles: conclure les négociations bilatérales avant de ressortir la demande d'adhésion déposée par la Suisse depuis le printemps 1992 et gelée après le refus populaire de l'EEE.

Beaucoup trop attentif à mon sens aux variations supposées de l'opinion publique et aux changements de climat instillés par la presse, Peter Bodenmann prend le baromètre pour une boussole, confondant l'instrument de mesure avec un outil d'orientation. Il fonde trop ses décisions sur les sondages et les rumeurs, pas assez sur les convictions et les principes.

Cette curieuse technique de pilotage peut certes amener le succès immédiat, en termes de suffrages et de sièges gagnés, comme on l'a vu en automne 1995. Mais un parti ne vit pas seulement de l'habileté tactique de ses dirigeants, il a besoin de se sentir aussi une dimension stratégique, une profondeur idéologique.

A cet égard, je trouve totalement inadmissible la nouvelle position du PS sur l'Europe, telle que reflétée à l'issue des entretiens tenus à la Maison de Watteville ce 8 novembre. Ainsi donc le parti qui s'est présenté - et a été compris - comme le plus «européen» aux élections nationales de l'an dernier se retrouve aligné derrière l'UDC, autre grande gagnante des mêmes

élections et viscéralement opposée au processus de rapprochement de la Suisse avec l'Europe unie!

Repli tactique, paraît-il. Toujours cette habileté à l'échelle du coup à faire, des circonstances à exploiter, du scoop à livrer. Mais cela ne suffit pas pour fonder un pareil retournement.

Une telle conversion aurait pourtant pu se justifier: car si l'Europe n'est plus un simple supermarché commun, elle ne constitue pas encore un vrai rassemblement des citoyens, des cultures, des pouvoirs locaux. La révision du Traité de Maastricht, qui devrait mieux prendre en compte le principe de subsidiarité, manque sérieusement de rythme - et peut-être de conviction. L'Europe sociale surtout tarde à se faire, que pour des raisons inverses les patrons et les salariés jugent moins souhaitable, voire impossible, dans la conjoncture actuelle.

Mais on ne trouve rien de tout cela dans l'option soudainement prise de sauver le résultat, toujours hypothé-

*Un parti ne vit pas
seulement de
l'habileté tactique
de ses dirigeants*

tique, des laborieuses négociations bilatérales qui devraient s'achever prochainement. Il s'agit au contraire, tout simplement, de faciliter l'acceptation de ces résultats par ceux qui les ont

constamment niés et refusés d'avance. Sans contrepartie assurée.

A mesurer sa propre influence, M. Blocher doit bien rigoler. Et il aurait tort de se gêner, lui devant qui même le parti socialiste s'aligne, sans se soucier d'expliquer son revirement par des raisons valables - et il y en aurait.

A défaut de telles explications de fond, il ne reste que la forme, la surface, l'image. Celle de l'opportunisme et de la lâcheté. L'histoire européenne de ce siècle fourmille déjà de ce genre de démissions devant le nationalisme, l'égoïsme, la démagogie. Jusqu'ici, la gauche réformatrice avait bien résisté, en Suisse comme en Europe. Peter Bodenmann crée une dangereuse première, incompatible avec la tradition internationaliste du parti, incompréhensible pour les militants, inadmissible pour la jeunesse de ce pays et pour la relève dont le parti a si furieusement besoin.

YJ

Etre offensif sur le front intérieur

Les négociations bilatérales, Communauté européenne-Suisse, étaient mal parties. Chaque camp avait préalablement défini les positions de principe auxquelles il ne saurait déroger. La libre circulation des personnes est, pour la Communauté, une loi fondamentale. Et pour la Suisse?

LA SUISSE AFFIRMAIT qu'un accord bilatéral devait par définition être de plus faible exigence qu'un accord général comme l'était l'EEE. Jakob Kellenberger, secrétaire d'Etat, responsable de la négociation, l'affirma avec détermination devant les médias. Il est de bonne tactique d'avoir de fermes positions de départ. Mais une position de départ, comme l'indique son nom, est faite pour être dépassée; difficile de négocier si l'on en fait une frontière intangible, du moins pour qui est demandeur.

La Communauté négocie avec la Suisse comme à l'accoutumée. Elle accepte ou propose des étapes, des délais, mais c'est pour amener le partenaire à admettre, au terme du transitoire, la règle commune, en l'occurrence celle de la libre circulation des personnes. La Suisse défend encore l'idée que le transitoire ne l'engage pas définitivement et qu'avant le oui définitif, il faudra, fiancée prudente, qu'elle puisse à nouveau négocier le contrat.

La Communauté a fait, dans cette perspective, une ultime concession. Si au terme de la quatrième étape, celle de la libre circulation effective, des situations intolérables devaient se présenter, la Suisse pourrait faire jouer une clause de sauvegarde, dont les conditions et les conséquences ne sont pas claires ou non encore définies. Ainsi la Suisse garderait une liberté d'appréciation, limitée certes à une situation de salut public, mais qui permettrait de ne pas l'enfermer totalement dans une disposition aliénante de droit international. Espérer plus, c'est rêver.

Dumping salarial à craindre

Le Conseil fédéral vit de fait dans l'appréhension d'un refus du peuple. Non seulement l'UDC exerce une pression constante; elle joue sur la peur intérieure; mais elle passe même au chantage ouvert. Or le Conseil fédéral, qui a déclaré que les bilatérales engageaient moins que l'EEE, ne peut imaginer pire qu'un échec. Après les bilatérales, il n'y aurait pas d'autres solutions de remplacement.

Mais à force de privilégier l'opposition blochérienne, on en vient à négliger la préparation de mesures con-

crètes propres à apaiser les craintes des travailleurs. Les experts sont d'un avis concordant: la Suisse n'est pas menacée, dans l'hypothèse d'une libre circulation, d'un afflux de travailleurs européens. Il faut, condition préalable pour émigrer, un emploi et, pour l'obtenir, les compétences requises. Certes les salaires suisses sont de bon niveau et l'épargne exportée valorisée par le taux de change, mais la vie en Suisse est chère et moins attractive que ne le laissent croire des salaires nominaux convertis en francs français, en liras, en pesetas. En revanche, les experts s'accordent toujours pour appréhender un dumping dans les zones frontalières, car il est hautement intéressant de travailler dans un pays à monnaie forte et de salaire nominalement élevé tout en vivant dans un pays au coût de vie favorable. Les risques de dumping salarial sont aujourd'hui contenus par les conditions mises à l'octroi du permis. Ce contrôle ne pourra plus jouer si la circulation est libre.

Chantier à ouvrir

L'Union syndicale a suggéré des mesures concrètes, compatibles avec le droit européen, pour contrer le dumping. D'abord l'extension des conventions collectives rendues plus facilement de force obligatoire. C'est un chapitre que connaît particulièrement bien Mme Nova, secrétaire de l'Union syndicale suisse qui, lorsqu'elle travaillait à l'Ofamt, était responsable de ce domaine. Ensuite un contrôle strict et renforcé de la législation sur le travail. Et aussi des dispositions qui empêchent des travailleurs de se prétendre indépendants, travaillant à leur compte, afin d'échapper aux contraintes conventionnelles.

C'est un chantier qui devrait être ouvert d'urgence entre partenaires sociaux. Certes, on pressent que la protection des régions frontalières contre le dumping salarial se heurtera à la volonté patronale actuellement prédominante de déréglementation. Mais la réussite européenne est à ce prix. Au lieu d'être obnubilé par l'UDC blochérienne, qu'on empoigne plutôt cette question essentielle. En prendre l'initiative ne dépend que des Suisses eux-mêmes.

ag

L'histoire suisse entre crimes et châtiments

En 1946, la guerre froide a remis à flot la neutralité helvétique. Un demi-siècle plus tard, comme la marée basse, elle révèle les vestiges d'un passé dont la Confédération ne sait que faire. Avec le problème des

fonds juifs tombés en déshérence, c'est bien du passé qu'il s'agit. Alors que dans les années 60, les (rares) interventions parlementaires sur ce sujet évoquaient plus le devoir d'humanité que nos relations avec le Reich.

AL'APPROCHE DU 50^e anniversaire de la fin des hostilités, les événements se précipitent. Les directives de l'Association suisse des banquiers, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1996, ne traitent pas seulement des victimes de la guerre, mais du problème général des dépôts non réclamés, et le *Memorandum of Understanding* du printemps dernier, qui aboutit à la désignation de la Commission Volcker, ne concerne encore que les banques. L'arrêté fédéral, que le Conseil des Etats doit adopter à la session de décembre, est plus explicite et plus précis puisqu'il décide d'une recherche historique et juridique. Ce n'est donc pas seulement la question des biens déposés en Suisse par des victimes des persécutions raciales et politiques qui est en jeu mais aussi l'attitude de la Suisse face au III^e Reich.

L'indifférence des possesseurs de fonds

Le recours de l'autorité politique à des experts pour établir la vérité historique n'est pas nouveau. Il s'agit même d'une tradition. Parmi les exemples les plus connus: le Rapport Ludwig sur la politique de la Suisse à l'égard des réfugiés de 1933 à 1954 et le Rapport Bonjour sur l'histoire de la neutralité suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Ce dernier avait précisément été commandé à l'historien bâlois à la suite d'attaques contre notre pays dans les années 60, au sujet de son accommodement à l'ordre nazi. Edgar Bonjour avait pu consulter librement les archives fédérales, alors fermées par la règle des 50 ans. Mais le Conseil fédéral n'avait accepté la publication du rapport que sous la pression du Parlement, et sous la seule responsabilité de son auteur.

Mais que va-t-on découvrir? Contrairement à l'attente du public et des autorités, probablement pas grand chose de très nouveau en ce qui concerne les

rapports économiques et financiers entre le Reich et la Suisse. Depuis des années, ceux-ci font l'objet de travaux qui ont le seul défaut de ne pas paraître en anglais et qui sont donc ignorés par la grande presse mondiale.

En revanche, l'ouverture des archives privées, particulièrement celles des banques et autres fiduciaires, se révélera certainement intéressante. Elle permettra de réparer si faire se peut l'indifférence qui a caractérisé la recherche des possesseurs de fonds depuis 1946. En effet, la Suisse a cru pouvoir se contenter de son succès diplomatique remporté sur les Occidentaux à Washington en 1946. Et de leur côté, les banques n'ont pas voulu admettre que les victimes du III^e Reich n'étaient pas des clients comme les autres. Mais les résultats de cette recherche historique ne concerneront probablement que la micro-histoire. Ils ne diront pas pourquoi ce pays et ses autorités n'ont pas fait preuve de plus d'imagination et d'intelligence du futur et se sont cramponnés à des raisonnements juridiques.

Le problème des fonds est politique

En mêlant l'établissement de la vérité historique et la recherche des victimes, l'arrêté fédéral joint de façon regrettable deux ordres de préoccupations. La vérité historique est affaire de débats scientifiques qui ne tolèrent pas un délai de cinq ans. Par contre ce délai est beaucoup trop long pour ceux qui attendent réparation matérielle et morale. En un mot, c'est laisser trop de temps au sénateur d'Amato et à ceux qu'attire l'odeur de l'argent. C'est faire dépendre le règlement d'un problème éthique et politique de procédures juridiques américaines et ouvrir la porte à toutes les réclamations, même les plus saugrenues. Pourquoi ne pas considérer que le problème des fonds en déshérence est un problème politique,

qui mérite un traitement aussi rapide que possible?

Reste que le débat historique, la recherche doivent être reconnus mieux qu'ils ne l'ont été pendant trop longtemps. Au seuil du troisième millénaire, l'histoire nationale a devant elle un champ d'investigation essentiel, dont la maîtrise contribuera aussi à notre adhésion à l'Europe. Car avec nos voisins, nous partageons non seulement la même culture et les mêmes valeurs mais aussi des douleurs et des erreurs communes, les mêmes crimes et les mêmes châtiments. jcf

Oubliés...

EN AUTOMNE 1963, le Groupe d'études socialistes de la Chaux-de-Fonds mettait en souscription un fichier de documentation sur «Les socialistes face à l'intégration européenne». Ces fiches visaient à fournir aux militants socialistes et syndicalistes une information de base en vue de recherches plus approfondies. Les deux signataires de la circulaire étaient deux militants connus: Fernand Donzé et Raymond Spira. Deux cents abonnés étaient indispensables pour la réalisation du projet. Ils ont été trouvés puisque douze fiches photocopiées de plusieurs pages ont paru.

Les premières fiches sont consacrées à l'idée européenne des origines antiques jusqu'à la 2^e guerre, les suivantes portent sur l'unification de l'Europe occidentale, d'une part, de l'Europe orientale, d'autre part. Les dernières contiennent une bibliographie européenne, un index des abréviations, des données statistiques, et un texte sur la Suisse et l'unification européenne.

Quel a été l'effet de cette centaine de pages diffusées entre septembre 1963 et février 1965? cfp

L'échec scolaire: un gaspillage

Le premier décembre déterminera si la population du canton de Vaud est prête à accepter la réforme de son système scolaire. Alors que, dans la plupart des cantons, l'évolution des structures et des outils s'est faite progressivement, dans le canton de Vaud des résistances se manifestent. Pour parler plus précisément de l'échec scolaire, nous avons invité deux chercheurs du Centre vaudois de recherches pédagogiques (CVRP), Daniel Martin et Pierre-André Doudin. Ils commentent les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique sur les systèmes scolaires suisses.

Ils ont publié le printemps passé une recherche, L'Ecole vaudoise face aux élèves étrangers.

D EPUIS QUELQUES ANNÉES, de nombreux pays occidentaux s'intéressent à l'efficacité de leur système éducatif dans le but d'améliorer le niveau de formation de tous les élèves pour des raisons aussi bien éthiques qu'économiques:

- les nouveaux moteurs de la croissance seraient plutôt la «matière grise» et les services (tous deux exigeant une population très instruite) que la productivité industrielle;
- dans les comparaisons internationales concernant les performances en mathématiques et en sciences, les élèves de certains pays d'Extrême-Orient arrivent souvent en meilleure position que les élèves de pays européens ou des États-Unis;
- les dépenses publiques en matière d'éducation sont très importantes, elles se doivent d'être efficaces;
- des taux de chômage élevés chez les jeunes sans formation professionnelle montrent qu'il faut améliorer les performances des systèmes éducatifs afin d'éviter une «fracture sociale» et la mise en place d'une «société à deux vitesses».

Les systèmes éducatifs ont longtemps privilégié le redoublement pour aider les élèves en difficulté. Certains voient même dans le redoublement un indicateur d'efficacité et de qualité du système scolaire. Mais qu'en est-il en réalité?

Effets du redoublement

Contrairement à une croyance largement répandue dans le monde scolaire, de nombreuses recherches tendent à montrer que, si cette mesure peut s'avérer pertinente pour certains élèves, elle s'avère inefficace dans la majorité des cas.

Au plan psychologique, le redoublement peut avoir des effets négatifs sur les attitudes des élèves envers l'école et entraîner une baisse de leur motivation à apprendre ou de leur persévérance dans le travail. De plus, le redoublement peut générer un sentiment d'exclusion.

Au plan pédagogique, lorsque l'on compare des élèves faibles promus et des élèves faibles redoublants, il apparaît que le groupe des élèves promus obtient des résultats identiques, voire meilleurs que le groupe des élèves redoublants. Ainsi les élèves, même

faibles, progressent autant, si ce n'est davantage, quand on ne les fait pas redoubler.

Ce manque d'efficacité pourrait s'expliquer en partie par un effet «d'éti-quetage»: les enseignants évalueraient plus sévèrement et auraient des attentes moins grandes à l'égard des élèves redoublants.

Que faire?

Face à de tels résultats, la pratique du redoublement a été abandonnée durant la scolarité obligatoire dans certains pays industrialisés (Danemark, Finlande, Suède, Norvège, Irlande, Royaume-Uni) et réduite, dans d'autres, à des cas exceptionnels (Italie, Grèce, Espagne, ...). En Suisse, de 1980 à 1993, la pratique du redoublement (répétition du même degré et du même programme) a diminué dans 23 cantons, parfois considérablement. Par contre, cette pratique a augmenté dans les cantons d'Obwald, Berne et Vaud. Malgré cette augmentation, les taux de redoublement d'Obwald et de Berne restent nettement inférieurs à la moyenne suisse alors que Vaud présente le taux le plus élevé de tous les cantons suisses.

Dans les pays qui ont totalement abandonné la pratique du redoublement, on ne constate pas de baisse des performances des élèves; certains de ces pays sont même très bien classés dans les comparaisons internationales. Par exemple, dans une enquête sur la lecture menée dans 32 pays de l'OCDE, la Finlande obtient le meilleur score, aussi bien pour les élèves de 9 ans que pour ceux de 14 ans; la Suède est classée troisième.

Au plan économique, le redoublement est très coûteux. Selon les chiffres de l'Office Fédéral de la Statistique, pour l'année scolaire 1993-94 et pour l'ensemble de la Suisse, 16'000 élèves ont redoublé dans la scolarité obligatoire. Le coût moyen d'un élève étant de 11 500 francs par année, on peut estimer que le prix du redoublement s'élève à 184 millions. N'est-ce pas un investissement démesuré par rapport à son efficacité pédagogique? La lutte contre l'échec scolaire doit donc explorer de nouvelles pistes.

Il ne s'agit pas de supprimer le redoublement au risque de déstabiliser l'ensemble du système scolaire. Il faut

pédagogique et économique

l'envisager comme une mesure d'exception, prise de façon concertée, en faisant la preuve qu'elle est une solution acceptable compte tenu notamment de la volonté des acteurs concernés, y compris l'élève et ses parents. Il s'agit avant tout de mettre en place des mesures complémentaires à même de traiter le problème sous-jacent au redoublement, à savoir les difficultés d'apprentissage qu'éprouvent certains élèves. Au moins trois conditions devraient guider la mise en œuvre de telles mesures.

Tout d'abord, il doit y avoir une volonté politique forte de diminuer le redoublement et de mettre en place des mesures efficaces pour prévenir l'échec scolaire.

Ensuite, il faut résoudre le paradoxe qui consiste à vouloir mieux intégrer un élève sur le plan scolaire en l'excluant de son groupe d'âge et du groupe-classe, comme c'est le cas lors du redoublement. Aussi les nouvelles mesures devraient-elles être mises en œuvre prioritairement dans le cadre même de la classe régulière.

Enfin, les acquisitions scolaires sont construites avant tout à travers les interactions entre l'enseignant et ses élèves. Plutôt que de considérer l'élève comme seul porteur de l'inadaptation scolaire, il serait préférable de mettre en place des mesures destinées à soutenir et à renforcer la relation entre l'enseignant et ses élèves.

Aides individualisées

Quant aux solutions, on peut distinguer deux formes d'aide: l'assistance directe où une personne-ressource (dans la majorité des cas un enseignant de l'établissement ou, dans des cas plus complexes, un «spécialiste» qui pourrait être un enseignant avec une formation ad hoc) intervient en classe en collaboration avec l'enseignant; l'assistance indirecte où la personne-ressource rencontre l'enseignant hors de la classe afin qu'ils élaborent ensemble des stratégies d'enseignement à même de résoudre les difficultés d'apprentissage des élèves. Par sa forme plutôt que par son contenu qui doit

rester pédagogique, l'assistance indirecte est analogue à la supervision telle qu'elle est pratiquée dans d'autres professions centrées sur la relation humaine. Ces mesures d'aide individualisée, qui ne peuvent être mises en place qu'en collaboration étroite avec les enseignants, représentent un investissement certes important, mais sans commune mesure avec les coûts engendrés par une pratique fréquente du redoublement. ■

EVM et l'échec scolaire

LE PROJET DE réforme du système scolaire vaudois EVM 96 repose sur un principe clé – et acquis dans la plupart des États européens et suisses –: respecter l'idée que les enfants se développent selon des rythmes différents. L'efficacité d'un système scolaire se mesurera donc à sa capacité à prendre en compte le rythme et la manière dont l'enfant apprend, afin de mieux répartir les exigences de l'enseignement.

Quelques exemples.

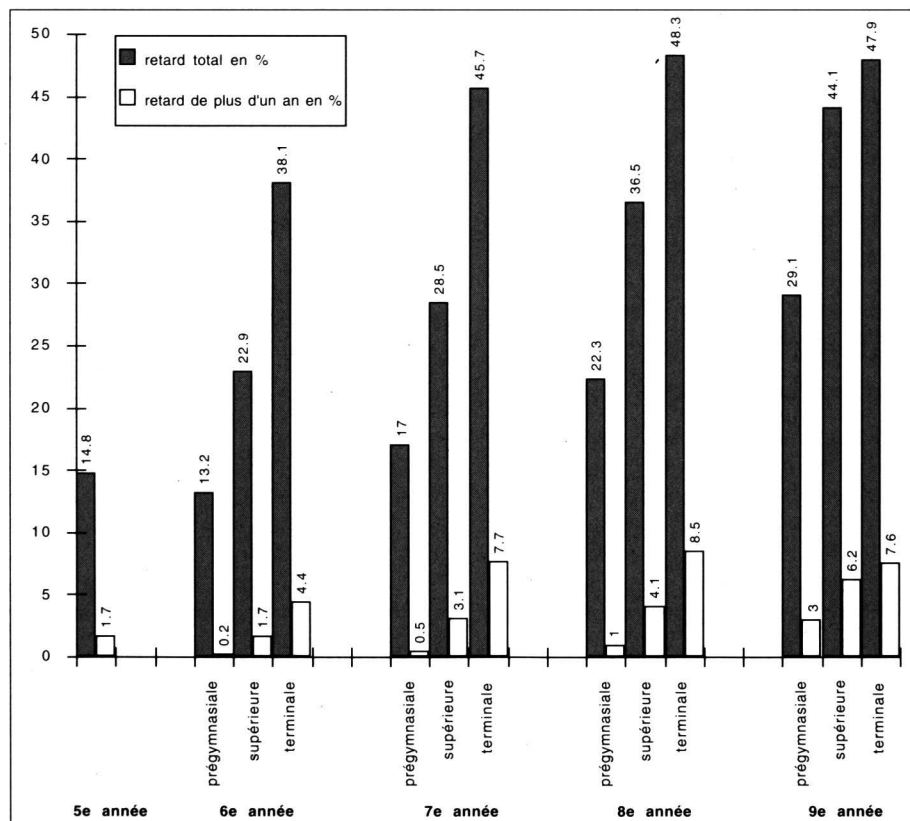
Au niveau primaire, le projet de réforme prévoit d'instaurer des cycles d'enseignement permettant d'organiser plus sagement les apprentissages sur deux ans. Le développement de l'évaluation formative constituera un outil pédagogique essentiel pour aider l'élève à progresser.

Dans le secondaire, EVM entend retarder d'une année le moment de l'orientation et instaurer à cet effet un «cycle de transition» en 5^e et 6^e. Pendant ces deux ans, l'enseignement continuera à être centré sur les branches de base et leur acquisition solide. L'observation sur la durée des élèves au travail pourra être affinée, les contacts avec les parents seront développés – ce qui fournira les bases d'une orientation plus assurée.

En fin de scolarité obligatoire, les possibilités de réorientation et d'approfondissement des apprentissages de base sont renforcées et réorganisées. Sur une année, sont proposées des classes de raccordement permettant de rejoindre une voie de formation plus exigeante et des classes de perfectionnement (sous diverses formes) devant faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel.

gs

Retards scolaires vaudois en 1993/1994 (en %)



Source : Département de l'instruction publique, Vaud

Le RMC ou comment réinventer la poudre

Par Caroline Regamey, sociologue

A la suite de la série d'articles parus dans les trois derniers numéros de *DP*, consacrés au revenu minimum contractualisé, une sociologue lausannoise, co-auteur d'un article sur le même sujet dans la revue *Re-pères*, a désiré réagir. Elle met en évidence les défaillances et les limites connues et reconnues d'un système en vigueur en France depuis une dizaine d'années.

DANS LE TOUT récent dossier consacré par *DP* au «revenu minimum contractualisé», les auteurs prétendent se pencher sur le cas du RMI, en analyser les succès, échecs et impacts. Choix particulièrement judicieux, ce dernier ayant servi de modèle à plusieurs réformes introduites dans différents cantons (entendez par là ces formes de revenu minimum contractualisé).

L'insertion: état permanent

Cependant le constat dressé n'est que partiel, pour ne pas dire partial. On peut en effet s'étonner du fait que les limites du «système RMI» n'aient été que tout juste effleurées, alors qu'elles sont aujourd'hui connues, huit ans après son introduction. Et le bilan en est malheureusement amer: On parle même d'échec autant sur le plan quantitatif (nombre d'insertions réussies) et que sur le plan qualitatif, du fait de deux limites majeures: premièrement parce qu'il n'existe pas assez d'offres d'emploi ou de formation pour satisfaire toutes les demandes et permettre une insertion réussie; et deuxièmement parce que, malgré beaucoup d'efforts déployés, l'étape d'insertion est devenue un état permanent, voire même un statut pour un nombre important d'individus. Les acteurs, professionnels et bénévoles, engagés dans la

lutte pour l'insertion – on parle volontiers de lutte contre l'exclusion, mais le détournement de l'expression pour traiter de l'insertion tend à paraître plus approprié à la réalité – disent eux-mêmes leur impuissance, leur découragement et leur sentiment de «tourner en rond».

Poursuivre l'emploi sans jamais le rattraper

Ce qui est peut-être une manière tout à fait pertinente de qualifier cette sorte de ronde où l'insertion poursuit l'emploi sans jamais le rattraper, ce dernier produisant dans le même temps plus d'exclus (de l'emploi) que l'insertion telle qu'elle est conçue parviendra jamais à insérer...

Puisque l'on dispose des éléments pour le faire, on se doit aujourd'hui de considérer ce qui faisait l'originalité du RMI d'un point de vue plus critique: en l'occurrence, cet élément original est la notion d'obligation contractuelle: le revenu est conditionnel, la condition étant que l'allocataire se plie à un engagement personnel en vue de favoriser et de hâter son insertion dans la société, par la réintégration d'un emploi. Cependant, il s'est avéré impossible d'atteindre cet objectif: il n'a pas été possible de proposer des offres d'insertion en suffisance, et seule une petite minorité des activités d'insertion ont pu déboucher sur un «vrai» emploi. Dans ces conditions, d'aucuns s'interrogent: à quoi sert d'imposer une conditionnalité que la collectivité elle-même n'est pas en mesure de mettre en œuvre?

Partenariat univoque

Reconnaissons qu'il y a également de quoi s'interroger lorsque l'on assiste à la mise en place de régimes similaires – dans les grandes lignes – au RMI français, ici, en Suisse. Il est vrai que l'on pourrait s'attacher à dénombrer les similitudes et différences de ces «innovations» cantonales, entre elles et le RMI, entre les modèles vaudois, valaisan, neuchâtelois ou genevois... Tous différents et pourtant si semblables, puisque leur originalité tient à l'obligation contractuelle. Bien qu'il faille signer un contrat de contre-prestation pour recevoir l'aide financière, la dimension d'obligation n'est pas assumée

en tant que telle par les initiateurs. Le «concept» de contrat est au contraire valorisé parce que «responsabilisant» et le mode contractuel est en passe de devenir une culture: culture du partenariat, de l'échange réciproque entre le bénéficiaire et l'Etat, le contrat étant l'élément (magique?) par lequel les assistés se transforment en partenaires... (*DP* 1275)

Chacun s'accordera à reconnaître que ce n'est certainement pas l'existence de contrats qui permettra de sortir de la «crise», ni non plus de la rendre acceptable. Et finalement les demandeurs d'emploi ont-ils vraiment besoin d'être «responsabilisés» par la signature d'un contrat, dans un contexte bouché où leur bonne volonté, même contractualisée, risque de ne pas apporter grand changement?

En quelque sorte, tout se passe aujourd'hui comme si la Suisse, qui, jusqu'il y a peu, était épargnée par la gravité du chômage structurel, se mettait à réinventer avec naïveté ce qu'un pays aussi proche que la France expérimente depuis une dizaine d'années déjà. La Suisse jouirait-elle de circonstances si particulières qu'elle peut se permettre de ne pas tenir compte des expériences peu concluantes dont nos malheureux voisins bénéficient, bien malgré eux?

Innovations indispensables

En fin de compte, le revenu minimum contractuel, d'insertion, ou de réinsertion, on peut le nommer comme on veut, ne constitue qu'une forme – parmi d'autres – d'indemnisation aux individus privés de revenu. D'autres modèles existent, ceux qui sont nommés revenu minimum garanti (RMG) ou de solidarité, revenu minimum d'existence (RME) ou de citoyenneté, impôt négatif sur le revenu ou encore allocation universelle. Certains ont été expérimentés, d'autres moins, ou pas du tout.

Au-delà des partis pris ou des idées préconçues à leur sujet, il paraît aujourd'hui opportun d'examiner ces différentes possibilités d'un œil plus neuf et parfois plus averti. A l'heure actuelle il ne fait aucun doute que certaines innovations sociales ou sociétales sont requises pour rechercher une forme d'organisation qui soit intégrative et non excluante. ■

Les tribulations d'un lit

Comment faire voyager un lit par train?

C'EST L'HISTOIRE d'un lit de repos – une méridienne en langage spécialisé – qui aimerait voir la mer et qui se heurte à l'indifférence des préposés aux bagages de la gare Cornavin à Genève.

On connaît les péripéties de Cargo Domicile, ce service spécialisé que les CFF viennent de céder à des opérateurs privés, non sans pertes et fracas. Un service dont le client que j'aurais voulu être a appris à ses dépens qu'il ne recherchait pas le client.

Or donc je désire expédier un lit de repos à Nice. Je me rends au service des bagages de la gare Cornavin pour m'informer du prix et des formalités à remplir. Sur la base de la destination, des dimensions et du poids de l'objet, le préposé m'indique un prix d'environ 165 francs et m'informe que je

dois livrer le lit à la gare. Mais attention, ajoute-t-il, il faut vous munir des formulaires de douane. Où puis-je les obtenir? Auprès d'un transitaire, réplique-t-il. Je m'étonne que les CFF ne s'occupent pas eux-mêmes des formalités.

Le même jour je demande une offre à une entreprise privée de transport: 550 francs plus la TVA. Va donc pour les CFF. Un coup de fil à la gare pour obtenir confirmation des conditions préalablement annoncées – les formalités de douanes ne sont soudain plus nécessaires – et j'embarque le lit dans ma voiture. Le transport de l'objet du parking souterrain jusqu'au service des bagages n'est pas des plus commodes, mais enfin...

Au guichet, une employée consulte un grand livre puis ses collègues. Le

prix est toujours fixé à 165 francs environ, livraison garantie à domicile dans les 48 heures. Mais il faut emballer le lit. Je me rends alors dans un grand magasin pour acquérir le matériel nécessaire. De retour à la gare, j'apprends de la même employée que le prix est monté à 600 francs. Devant mon étonnement, elle part aux renseignements. Après quelques minutes d'attente, elle revient pour m'annoncer que l'expédition est tout simplement impossible car l'envoi relève d'un déménagement. Il ne me reste plus qu'à recharger le lit dans ma voiture.

Durant le trajet de retour, l'illumination: pourquoi ne pas faire partir le lit de la France voisine? Direction Annemasse et la gare SNCF. En dix minutes, l'affaire est réglée pour la somme de 250 francs français. *jd*

RECTIFICATIF

TÉLÉCOM

Non, l'Ecole Vinet n'est pas fermée!

DANS SA RUBRIQUE «En coulisses», *Domaine Public* du 7 novembre 1996 annonce la brusque fermeture de l'Ecole Vinet à Lausanne et sa remise à l'Ecole Lémania.

Il s'agit là d'une erreur, l'école concernée étant l'Ecole privée de Villamont.

L'Ecole Vinet sise à la rue de l'Ecole-Supérieure 2 poursuit normalement son activité.

Elle s'apprête d'ailleurs à fêter le 200^e anniversaire de la naissance d'Alexandre Vinet en 1997.

Elle a effectivement, à la suite de son Assemblée générale, donné une conférence sur «Piaget et la pédagogie» le 31 octobre dernier.

Domaine Public présente ses excuses pour cet enterrement infondé.

Erratum

L'article «Pour un nouveau contrat», publié dans la rubrique «Le Débat», dans *DP* 1275, est dû également à Monsieur Christophe Jaccoud. Nous le prions de bien vouloir nous excuser pour cette malencontreuse omission. *Réd.*

French connection

SEE, VOTE, WIN, c'est de l'anglais; ça veut dire «voyez, votez, gagnez». Non ce n'est pas un concours lancé par la cigarette du cow-boy, ce sont nos Télécoms qui proposent aux cinéphiles une participation à un concours baptisé Cinéprix. Il s'agit de donner son opinion sur les films. Un classement est établi et un tirage au sort permet de gagner des prix.

Get your contest card and vote, annoncent les affiches. On se dit qu'ils ont dû se tromper de pays, jusqu'au moment où l'on réalise que, dans les complexes multisalles de nos villes, la quasi totalité des affiches annoncent, en anglais, des films américains.

L'agence de publicité des Télécoms a visé juste. Le cinéma, c'est l'Amérique; l'on y parle anglais et le public suisse n'a qu'à s'adapter. Les affiches, heureusement petites, qui annoncent le nom des vainqueurs sont rédigées dans la langue de Sylvester Stallone. Vous apprendrez ainsi que *This month, one Natel goes to* suivi par le nom d'un heureux gagnant de Zürich. Les télécoms, *your best connection*, c'est leur slogan, offrent en effet un Natel par mois. Voilà un concours aux prix généreux!

Mais comme il est difficile d'ignorer totalement la langue des indigènes, les bulletins de participation sont en fran-

çais, enfin c'est une façon de parler si l'on en juge par cette phrase: «(désignez) les films qui auront droit, à la fin de l'année à un *happy end* et à un *award* du Cinéprix Télécom».

Face à la déferlante de l'anglais sur les murs de nos villes, les PTT et surtout les CFF font de la résistance. Les promesses de la libéralisation ont manifestement grisé les Télécoms, surtout lorsque l'on tombe en arrêt sur leur dernière trouvaille pour vanter la *Taxcard* à puce: une grande affiche avec un escalier du style Palais fédéral dans la nuit tombante, une cabine brillamment illuminée d'où téléphone une bourgeoise qui a l'air de sortir de chez Sprüngli avec ce gros slogan, *we accept*, nous acceptons, on ne sait pas quoi d'ailleurs, la *taxcard*, les gens qui ne parlent pas anglais?

Nous n'avons rien contre cette langue estimable. Lorsque Marguerite Duras titre un livre: *Le Navire Night*, l'effet, mystérieux, est garanti. Ce n'est pas vraiment le cas avec la publicité des *Caterpillars Boots* à côté de celle des PTT: *If you don't stand for something, you'll fall by anything*. Heureusement le film qui est en tête du concours des PTT, devinez... *Il Postino*, film anglais avec des acteurs français et italiens sur un poète chilien. Une *good news*. *jd*

Balles de couleur dans les champs de coton

Les planteurs de coton sont ennuyés par l'incapacité de cette plante de produire des fibres d'autre couleur que le blanc naturel. De multiples essais de croisements n'ont produit que des fibres dont la couleur rappelait au mieux les bancs de brouillard matinaux, ou qui, vertes ou brun pâle, souffraient de rendements très bas. Mais avec le génie génétique et l'enthousiasme de Calgene, la compagnie qui aimerait déjà nous proposer sa tomate Flavr Savr, cela va changer.

A LA FIN JUILLET l'Office américain des brevets accorde le brevet US 5530185 à la compagnie californienne Calgene; et celle-ci d'annoncer du coton transgénique brun, bleu et noir dans les magasins pour 1999 (le rouge suivrait peu après).

Le coton, c'est en fait les soies qui recouvrent les graines; il fait partie de l'appareil sexuel de la plante. Pour que la plante transgénique ne soit modifiée que dans la partie voulue, il faut s'assurer de posséder, en plus du gène qui modifierait la couleur, un élément de contrôle qui restreigne l'expression de la nouvelle couleur dans les cellules sexuelles de la plante. La maîtrise de ces éléments de contrôle, appelés promoteurs, constitue un domaine majeur de la recherche fondamentale et est essentielle à l'ère transgénique. Ici le promoteur (breveté) est un élément (appelé pZ), qui dans la tomate est spécifique aux cellules ovariennes.

Paysans métayers

Pour la couleur, on prend (pour tons bruns et noirs) le gène de la mélanine qui colore aussi nos peaux humaines. Sauf accident commercial, nous ver-

rons bientôt des champs de coton multicolore qui rendra inutile les colorants et dont les couleurs ne partiront pas au lavage. On peut imaginer des risques de santé, tels qu'allergies aux protéines-couleurs introduites. L'allergie à la mélanine ne frappe que l'extrême droite.

L'évolution des rapports entre les agriculteurs et les producteurs de graines est préoccupante. Dans le cas du coton couleur, Calgene ne vend pas la graine, mais la prête (procédé appelé «identity-preserved production»). Les paysans seront payés pour planter le coton transgénique, puis Calgene reprendra les balles de coton pour les vendre elle-même à l'industrie textile. Les producteurs deviennent des métayers (bien payés, dans le cas présent).

Soulignons aussi la foi qui anime les capitalistes américains: malgré la tomate-qui-ne-pourrit-pas, le coton-résistant-au-BXN (un herbicide), le colza-qui-contient-des-huiles-tropicales, et bientôt le coton couleur, Calgene est hautement déficitaire depuis sa création; depuis peu l'actionnaire majoritaire est le géant Monsanto. *ge Nature Biotechnology*, Sept. 1996.

Communiqués de presse: www.calgene.com/.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp)

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (ge)

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggy (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Invités:

Daniel Martin, Pierre-André Doudin

Le Débat: Caroline Regamey

Composition et maquette:

Claude Pahud, Françoise Gavillet,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

Médias

LE DERNIER NZZ FOLIO est consacré à la fumée. De nombreuses illustrations reproduisent des anciennes publicités. On trouve ainsi, à la page 44, une annonce de la fabrique de cigares Villiger qui annonce un concours doté de 10 000 francs de prix sur le thème «Wenn ich Bundesrat wäre...» (Si j'étais conseiller fédéral...).

Précisons que le chef actuel du Département fédéral des finances est né en 1941.

L'INTERVIEW DE MC CARLOS, leader du groupe «Sens Unik», dans le numéro de *Das Magazin* consacré à la Suisse romande (44/96), devrait être lue par tous ceux qui doutent de la jeunesse. Est-il seul à penser: «C'est simple, aujourd'hui, pour trouver un job, tu dois être plus démerde.» *cfp*